

# LE SAVIEZ-VOUS?

## La consultation des parents de l'école

---

### Le conseil d'établissement

Numéro 4, avril 2022

Voici le quatrième des six bulletins d'information du ministère de l'Éducation visant à vous permettre d'approfondir vos connaissances sur le conseil d'établissement et son environnement. Ce bulletin répond aux questions fréquentes au sujet de la consultation des parents de l'école.

# Les parents du conseil d'établissement

Les parents du conseil d'établissement peuvent consulter l'organisme

# Le processus de consultation des parents

Le pouvoir de consultation est accordé aux membres parents du conseil d'établissement (CE). Ceux-

# L'organisme de participation des parents

L'organisme de participation des parents (OPP) peut donner son avis aux parents du CE sur tout sujet qui concerne les parents.

Le saviez-vous?

La formation d'un organisme de participation des parents a lieu lors de la première assemblée des parents, généralement tenue en septembre. Cet

# À quoi servent les consultations?

À recueillir les

# Pour aller plus loin

Exemples de questions à se poser en tant que membres parents du CE :

Comment créer des liens avec l'ensemble des parents de l'école?

Quels moyens mettre en place pour mener une éventuelle consultation auprès des parents?

Exemples de bonnes pratiques :

demander à la direction de l'établissement et à son équipe administrative de valider la démarche retenue;

créer une procédure à suivre lors des consultations;

former un sous-comité chargé de rédiger les questions, d'effectuer la consultation et d'analyser les réponses obtenues.

# Sources supplémentaires d'information

[Fiche 18](#) de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement.

Vos partenaires de proximité